

Communiqué de presse de l'Interprofession du sucre du 17 juillet 2019

Prix définitif des betteraves sucrières en dessus du prix indicatif

L'Interprofession du sucre a fixé le prix définitif 2018 des betteraves sucrières à 44 francs par tonne. Il se situe donc un franc en dessus du prix visé. Le prix indicatif pour 2020 reste inchangé par rapport à celui de cette année à 44 francs / tonne. En plus du soutien de la Confédération, les betteraviers bénéficient de conditions de prise en charge stables, ceci malgré des conditions de marché difficiles.

La situation sur les marchés du sucre internationaux reste très tendue. L'augmentation de la production dans l'UE a provoqué un effondrement des prix et des pertes conséquentes pour certaines grandes entreprises sucrières européennes. Plusieurs fermetures de sucreries sont déjà annoncées. En Suisse, la campagne 2018 avec ses mauvais rendements, ses faibles taux de sucre et des prix de vente du sucre extrêmement bas a également été très difficile. Malgré tout, l'Interprofession a voulu maintenir une certaine stabilité en fixant le prix définitif de la récolte 2018 sur le même niveau que celui de l'année précédente, soit à 44 francs par tonne de betteraves sucrières. Ce prix se situe un franc en dessus du prix indicatif. Il est composé des 39 francs du prix de base et des 5 francs provenant de la dissolution de provisions. Le versement d'une composante variable n'a pas été possible à cause du résultat d'exploitation de Sucre Suisse SA (SUS). Le prix moyen, incluant les bonifications, versé aux producteurs atteint au total 56 francs par tonne de betteraves livrées.

Adaptations des indemnités de transport

Après la dernière campagne, SUS a procédé à diverses améliorations dans les domaines de la logistique et du traitement des données. Grâce au transfert de 2 francs des indemnités de transport sur le prix de la betterave et l'introduction de nouveaux modes de prise en charge en 2018, des regroupements ont eu lieu dans quelques régions. Des différences sont alors apparues entre les tarifs de transport pour les coopératives, négociés de manière bilatérale, et les indemnités pour le transport individuel retenues dans l'accord interprofessionnel. Afin de réduire les différences, l'accord interprofessionnel 2019 a été modifié. L'indemnité de base pour le transport individuel passe ainsi de 1.40 à 1.90 francs. Pour 2020, l'Interprofession a convenu de relever l'indemnité de base à 2 francs et d'adapter les indemnités kilométriques. En contrepartie, les betteraviers devront prendre en charge les coûts du transport des impuretés à partir d'une tare totale de 10%, ceci s'appliquant à tous les modes de prise en charge. A moyen terme, l'Interprofession tend vers un unique mode de prise en charge qui sera élaboré durant ces prochains mois.

Stabilité des conditions de prise en charge pour 2020

L'interprofession vise une production de sucre de 265'000 tonnes. Le prix de base et le prix indicatif restent inchangés pour 2020. La prime de fidélité est augmentée à 2 francs par tonne, pour autant que les conditions requises soient remplies. Etant donné que ces dernières années, les betteraviers sont de moins en moins disposés à livrer leurs betteraves vers la fin de la campagne, la prime pour les livraisons tardives a été renforcée au détriment de la prime pour les livraisons hâtives. Dès 2020, seules les livraisons effectuées avant le 26 septembre bénéficieront d'un supplément. Par contre, les primes pour les livraisons tardives du mois de décembre sont revues à la hausse.

Recherche de producteurs de betteraves sucrières

Grâce à la bonne demande de sucre suisse, les surfaces de betteraves sucrières bio et conventionnelles peuvent être augmentées. La stabilité du prix des betteraves et la contribution particulière de 2'100 francs font de la betterave une culture de printemps attractive et bénéfique pour l'assolement. Tous les nouveaux producteurs sont les bienvenus! Les agriculteurs intéressés peuvent s'annoncer auprès de Sucre Suisse SA.

Pour des demandes de précisions, prière de s'adresser à:

Fédération Suisse des Betteraviers(FSB): Josef Meyer, Président, 079 606 10 21

Sucre Suisse SA: Peter Imhof, responsable service betteravier, tél. 032 391 62 05